



No de résolution  
ou annotation

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE 20 JANVIER 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue à huis clos le 20 janvier à 10h30, par voie de visioconférence en utilisant l'audio, au 349 chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

<b>Jean-Philippe Martin</b>	<b>maire</b>
<b>Jean-Pierre Lavoie</b>	<b>cons. au poste no: 1</b>
<b>Daniel Kempa</b>	<b>cons. au poste no: 2</b>
<b>Christiane Légaré</b>	<b>cons. au poste no: 3</b>
<b>Jacques Hébert</b>	<b>cons. au poste no :4</b>
<b>Denis Desautels</b>	<b>cons. au poste no: 6</b>

**Assiste également à la réunion madame Nathalie Paquet, directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que monsieur Robert Belliveau, directeur des finances et trésorerie.**

**Absence :**

**Ginette Lynch**                      **cons. au poste no: 5**

**Mot de bienvenue du maire**

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentent sur la plateforme.

**Constatation de la réception de la convocation de la séance extraordinaire**

Conformément aux articles 153 et 156 du Code municipal du Québec, il est constaté que l'avis de convocation a été notifié à tous les membres du conseil et une réponse a été reçue de chacun d'eux. Donc, le membre du conseil absent à la présente séance a reçu l'avis de convocation pour la présente séance.

La séance est ouverte à 10h30 par monsieur Jean-Philippe Martin, maire, après avoir constaté le quorum.

015-01-2021

**Tenue de la séance à huis clos**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix (10) jours ;

ATTENDU QUE l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé jusqu'au 29 mars 2020 par le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020, jusqu'au 7 avril 2020 par le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020, jusqu'au 16 avril 2020 par le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020, jusqu'au 24 avril 2020 par le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020, jusqu'au 29 avril 2020 par le décret numéro 478-2020 du 22 avril 2020, jusqu'au 6 mai 2020 par le décret numéro 483-2020 du 29 avril 2020, jusqu'au 13 mai 2020 par le décret numéro 501-2020 du 6 mai 2020, jusqu'au 20 mai 2020 par le décret numéro 509-2020 du 13 mai 2020, jusqu'au 27 mai 2020 par le décret numéro 531-2020 du 20 mai 2020, jusqu'au 3 juin 2020 par le décret numéro 544-2020 du 27 mai 2020, jusqu'au 10 juin 2020 par le décret numéro 572-2020 du 3 juin 2020, jusqu'au 17 juin 2020 par le décret numéro 593-2020 du 10 juin 2020, jusqu'au 23 juin 2020 par le décret numéro 630-2020 du 17 juin 2020, jusqu'au 30 juin 2020 par le décret numéro 667-2020 du 23 juin 2020, jusqu'au 8 juillet 2020 par le décret numéro 690-2020 du 30 juin 2020, jusqu'au 15 juillet 2020 par le décret numéro 717-2020 du 8 juillet 2020, jusqu'au 22 juillet 2020 par le décret numéro 807-2020 du 15 juillet 2020, jusqu'au 29 juillet 2020 par le décret numéro 811-2020 du 22 juillet 2020, jusqu'au 5 août 2020 par le décret numéro 814-2020 du 29 juillet 2020, jusqu'au 12 août 2020 par le décret numéro 815-2020 du 5 août 2020, jusqu'au 19 août 2020 par le décret numéro 818-2020 du 12 août 2020, jusqu'au 26 août 2020 par le décret numéro 845-2020



No de résolution  
ou annotation

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE 20 JANVIER 2021

du 19 août 2020, jusqu'au 2 septembre 2020 par le décret numéro 895-2020 du 26 août 2020, jusqu'au 9 septembre 2020 par le décret numéro 917-2020 du 2 septembre 2020, jusqu'au 16 septembre 2020 par le décret numéro 925-2020 du 9 septembre 2020, jusqu'au 23 septembre 2020 par le décret numéro 948-2020 du 16 septembre 2020, jusqu'au 30 septembre 2020 par le décret numéro 965-2020 du 23 septembre 2020, jusqu'au 7 octobre 2020 par le décret numéro 1000-2020 du 30 septembre 2020, jusqu'au 14 octobre 2020 par le décret numéro 1023-2020 du 7 octobre 2020, jusqu'au 21 octobre 2020 par le décret numéro 1051-2020 du 14 octobre 2020, jusqu'au 28 octobre 2020 par le décret numéro 1094-2020 du 21 octobre 2020, jusqu'au 4 novembre 2020 par le décret numéro 1113-2020 du 28 octobre 2020, jusqu'au 11 novembre 2020 par le décret numéro 1150-2020 du 4 novembre 2020, jusqu'au 18 novembre 2020 par le décret numéro 1168-2020 du 11 novembre 2020, jusqu'au 25 novembre 2020 par le décret numéro 1210-2020 du 18 novembre 2020, jusqu'au 2 décembre 2020 par le décret numéro 1242-2020 du 25 novembre 2020, jusqu'au 9 décembre 2020 par le décret numéro 1272-2020 du 2 décembre 2020, jusqu'au 18 décembre 2020 par le décret numéro 1308-2020 du 9 décembre 2020, jusqu'au 25 décembre 2020 par le décret numéro 1351-2020 du 16 décembre 2020, jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2021 par le décret numéro 1418-2020 du 23 décembre 2020, jusqu'au 8 janvier 2021 par le décret numéro 1420-2020 du 30 décembre 2020, jusqu'au 15 janvier 2021 par le décret numéro 1-2021 du 6 janvier 2021 et jusqu'au 22 janvier 2021 par le décret numéro 3-2021 du 13 janvier 2021 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que, la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ;

Il est proposé par monsieur Daniel Kempa, appuyé par monsieur Denis Desautels, et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence en utilisant l'audio.

### **Enregistrement de la séance**

016-01-2021

CONSIDÉRANT le contexte actuel découlant de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 introduit maintenant certaines exigences concernant les séances qui devraient être en temps normal publiques;

CONSIDÉRANT QU'une telle séance doit désormais être rendue publique, dès que possible, par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE, pour satisfaire à cette obligation, la municipalité peut recourir à différents moyens;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de confirmer le mode de diffusion de la présente séance;



No de résolution  
ou annotation

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE 20 JANVIER 2021

Il est proposé par monsieur Daniel Kempa, appuyé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs procède à l'enregistrement audio pour la diffusion de la présente séance du conseil municipal.

### Période de questions

### Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Denis Desautels, appuyé par monsieur Daniel Kempa, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour présenté et tel que reproduit ci-dessous :

### ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 20 JANVIER 2021

Mot de bienvenue du maire

Constatation de la réception de la convocation de la séance extraordinaire

Tenue de la séance à huis clos

Enregistrement de la séance

Période de questions sur l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour

### ORDRE DU JOUR

1. Adoption du budget 2021
2. Avis de motion pour le règlement de taxation et de compensation pour l'année 2021
3. Dépôt et présentation du règlement de taxation et de compensation pour l'année 2021 (no. 453-21-01)
4. Adoption du programme triennal en immobilisations 2021-2022-2023

Période de questions

Levée de l'assemblée

Monsieur Robert Belliveau, directeur des finances et trésoreries, fait la présentation des prévisions budgétaires pour l'année 2021.

### 1. Adoption du budget 2021

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 954 du Code municipal, le conseil doit préparer et adopter le budget de la Municipalité pour l'exercice financier 2021 ;

Il est proposé par monsieur Daniel Kempa, appuyé par monsieur Denis Desautels, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2021 telles que présentées :

017-01-2021

018-01-2021



No de résolution  
ou annotation

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
20 JANVIER 2021**

<b>PRÉVISION BUDGÉTAIRES 2021</b>	
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>REVENUS</b>	
Taxes	2 185 604 \$
Paiements tenant lieu de taxes	53 391 \$
Services rendus aux organismes municipaux	28 200 \$
Transferts	259 862 \$
Imposition de droits	93 800 \$
Amendes et pénalités	8 000 \$
Intérêts	35 000 \$
Autres revenus	38 104 \$
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>2 701 961 \$</b>
<b>CHARGES</b>	
Administration générale	997 412 \$
Sécurité publique	386 011 \$
Transport	656 039 \$
Hygiène du milieu	260 390 \$
Aménagement, Urbanisme	91 012 \$
Loisirs et culture	84 474 \$
Frais de financement	59 907 \$
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>2 535 245 \$</b>
Surplus (déficit) avant conciliation	166 716 \$
<b>CONCILIATION A DES FINS FISCALES</b>	
Affectations	(3 250 \$)
Remboursement de la dette LT	(163 466 \$)
	<b>(166 716 \$)</b>
<b>EXCÉDENT A DES FINS FISCALES</b>	<b>0 \$</b>

**2. Avis de motion, règlement 453-21-01 imposant le taux de taxation et de compensation pour l'année 2021**

019-01-2021

Il est donné par monsieur Daniel Kempa et appuyé par madame Christiane Légaré, un avis de motion à l'effet qu'à la séance du 20 février 2021 à 10h00 sera présenté au conseil pour adoption le règlement 453-21-01 imposant le taux de taxation et de compensation pour l'exercice 2021.

**3. Dépôt et présentation du règlement imposant le taux de taxation et de compensation pour l'année 2021 (453-21-01)**

020-01-2021

Monsieur Denis Desautels et monsieur Daniel Kempa, confirme le dépôt du projet de règlement 453-21-01 imposant le taux de taxation et de compensation pour l'exercice 2021.

**4. Adoption du programme triennal en immobilisations 2021-2022-2023**

021-01-2021

*Le vote est demandé :*

*Pour : 4*

*Contre : 1*

Il est proposé par monsieur Daniel Kempa, appuyé par monsieur Denis Desautels, et résolu à la majorité des membres présents :



No de résolution  
ou annotation

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE**  
**20 JANVIER 2021**

<b>PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2021-2023</b>			
<b>Titre</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
<b>Réseau routier</b>	<p><b>Réfection des chemins Val-des-Lacs et Lac Quenouille</b> (9 km) Subvention portion à 50% et autre portion 75% tandis qu'on attend l'approbation du projet Val des Lacs pour le programme TECQ Montant estimé: 3 000 000 \$ Financement: Règlement d'emprunt</p> <p><b>Tablier des ponts</b> Montant estimé: 90 000 \$ Financement: Fonds de roulement, possibilité de subvention</p>		
	<p><b>Réfection du chemin de Lac-de-L'Orignal</b> Montant estimé: 400 000 \$ Financement: Règlement d'emprunt, possibilité de subvention PAVL 166 000\$</p>		
<b>Équipements roulants</b>	<p><b>Achat d'une chargeuse-rétrocaveuse</b> Montant estimé: 200 000 \$ Approuvé en novembre Financement par le fonds de roulement</p>	<p><b>Pick up 4 roues motrices</b> en remplacement d'un véhicule désuet Coût estimé 60 000\$ Financement par le fonds de roulement</p>	<p><b>Achat d'un camion 6 roues selon les besoins</b> Montant estimé : 100 000 \$ Financement: Fonds de roulement</p>
	<p><b>Achat d'un camion 6 roues avec boîte 4 saisons</b> Montant estimé : 120 000 \$ Financement: Fonds de roulement</p>		
	<p><b>Achat d'une pelle mécanique</b> pour remplacer celle qui est désuète Montant estimé : 145 000\$ Financement: Fonds de roulement</p>		
<b>Autres équipements</b>	<p><b>Achat d'une déchiqueteuse</b> Montant estimé: 38 000 \$ Financement: Fonds de roulement</p>		
	<p><b>Bornes sèches</b> Coût estimé 16 000\$ Financement: Surplus</p>	<p><b>Bornes sèches</b> Coût estimé 16 000\$ Financement: Surplus</p>	<p><b>Bornes sèches</b> Coût estimé 16 000\$ Financement: Surplus</p>
	<p><b>Petits équipements incendie</b> Coût estimé: 5 500\$ Financement: Surplus</p>	<p><b>Petits équipements incendie</b> Coût estimé: 5 500\$ Financement: Surplus</p>	<p><b>Petits équipements incendie</b> Coût estimé: 5 500\$ Financement: Surplus</p>
	<p><b>Habits de pompier (12)</b> Coût estimé: 30 000\$ Financement: Surplus</p>		
	<p><b>GPS dans les véhicules</b> Coût estimé: 5 000\$ Financement: Surplus</p>	<p><b>GPS dans les véhicules</b> Coût estimé: 5 000\$ Financement: Surplus</p>	
	<p><b>Hôtel de ville, 2 nouveaux murs</b> Coût estimé: 10 000\$ Financement: Surplus</p>		
	<p><b>Peinture Hôtel de ville</b> Coût estimé: 7 500\$ Financement: surplus</p>	<p><b>Peinture Hôtel de ville</b> Coût estimé: 7 500\$ Financement: surplus</p>	
	<p><b>Hôtel de ville climatisation au sous-sol</b> Coût estimé: 5 000\$ Financement: Surplus</p>		
	<p><b>Tables à pique-nique 1 en composite et 9 en bois</b> Coût estimé: 2 850\$ Financement: Surplus</p>		
	<p><b>Création d'un site WEB</b> Coût estimé: 20 000\$ Financement: Surplus</p>		



No de résolution  
ou annotation

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE 20 JANVIER 2021

	Abri pour unité mécanique Coût estimé: 10 000\$ Financement: Surplus		
Infrastructures Bâtiments et parcs			<b>Construction ou rénovation d'un garage et d'une caserne</b> Montant estimé: 2 500 000 \$ Financement: Règlement d'emprunt, possibilité de subvention
<b>Grand total</b>	<b>4 104 850 \$</b>	<b>94 000 \$</b>	<b>2 621 500 \$</b>

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire Jean-Philippe Martin répond aux questions qui ont été reçues pour la présente séance.

### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Daniel Kempa, appuyé par monsieur Denis Desautels, et résolu à l'unanimité des membres présents de lever la séance pour ainsi clore l'assemblée. Il est 10h56.

### CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je, soussignée, madame Nathalie Paquet, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Jean-Philippe Martin,  
Maire

Nathalie Paquet,  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière

Je, soussigné, Jean-Philippe Martin, maire de la Municipalité de Val-des-Lacs, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Philippe Martin,  
Maire